

Veillez trouver ci-joint les observations de l'Association des Citoyens Laurentins faisant suite à l'article de Nice Matin du 18/11/2006.

Les politiques locaux, dont Monsieur Jean-Auguste Icart, s'évertuent à vouloir créer un Port de Commerce à Saint Laurent du Var.

Tout d'abord, en réunion publique, Monsieur Henri Revel, Maire de Saint Laurent du Var, s'est engagé à ce que l'éventuelle extension du port de plaisance de Saint Laurent du Var, ne soit en aucun cas un Port de Commerce.

Un Port de Commerce à Saint Laurent du Var? le débat a déjà eu lieu, le compte rendu est public, http://www.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=1019 et les conclusions négatives.

Lors du débat public de 2002, l'Association des Citoyens Laurentins <http://www.lamouette laurentine.com/> réclamait en vain les expertises faisant suite à la catastrophe de l'aéroport de 1979. Des adhérents se sont donc rendu aux archives du Centre Administratif Départemental afin d'en consulter le dossier. A notre grande surprise, il était non consultable pour 100 ans!

Après autorisation de Monsieur le Procureur de la République, nous en avons tout de même pris connaissance.

Le plateau deltaïque du Var n'est pas stable. Monsieur Icart est-il prêt à assumer la responsabilité d'une nouvelle catastrophe civile?

En 1979, outre un glissement de terrain de 7 millions de M3, 10 ouvriers ont été précipités à la mer : 2 sont rescapés, 5 décédés, 3 disparus

Matériel de chantier disparu : 2 pelles grues, un bulldozer, 4 camions, 8 véhicules légers, 3 baraques de chantier.

Une personne est décédée à Antibes emportée par le tsunami qui s'en est suivi.

Deux câbles de communication ont été sectionnés à 80 et 120 kilomètres de la côte. (source Ifremer)

Que dit ce rapport?

Reconnaissance des fonds marins dans la zone du delta du Var. Avril 1980

Face à Saint Laurent du Var se trouve un autre plateau deltaïque bien moins étendu que celui de l'aéroport et délimité par la courbe -10

Cette courbe -10 se trouve à quelques 500 mètres du rivage actuel.

Ce n'est qu'à partir du top 330 que le flanc du plateau se montre comme un bon réflecteur malgré un léger recouvrement meuble.

Il est facile de vérifier sur Google Earth que la digue actuelle se trouve à 225 mètres du rivage.

Les ingénieurs qui ont réalisé le Port de Plaisance laurentin ont eu la sagesse de respecter les lois de la nature.

Les 100 mètres de plateau " bon réflecteur " qui restent ne suffisent pas à faire entrer et manœuvrer des NGV de 120 mètres de long.

Certains envisagent alors la construction de digues flottantes comme à Monaco. C'est une malhonnêteté intellectuelle que de vouloir comparer Monaco, qui a pu arrimer sa digue articulée à du rocher, au site de Saint Laurent du Var dont le delta n'est que du poudingue.

Quant aux ports japonais flottants, ils sont construits dans des baies fermées à fond constant, leur investissement est exorbitant.

Parlons du coût financier: Le montage est prévisible: Société d'Économie Mixte, espace public, réalisation privée, emprunts privés, caution publique.

Pour le transfert vers la Corse, il reste aujourd'hui approximativement: 1 ferry Corsica, 2 NGV(qui risqueraient de saper le plateau aéroportuaire), 1 LGV -SNCM, soit au maximum 400 rotations /an. Dès lors, sauf à augmenter terriblement les taxes pour les navires, ce qui aurait pour effet de faire fuir les derniers transits pour la Corse, aucun projet n'est amortissable. La caution publique, c'est à dire du contribuable, ne peut être envisagée.

D'autre part, l'espace environnemental n'est pas propice à l'accueil d'un Port de Commerce. 750 000 passagers représentent un grand nombre de véhicules : il faudrait raser ATOLL-BEACH pour y créer des parkings et supprimer Cap 3000 pour y installer des hangars porte- containers!

Monsieur Jean Auguste Icart est-il prêt à assumer une gabegie économique?

Christianne Cousinié
Présidente ACL